Image not found or type unknown

Bloquer succession de mon grand pere

Par **misty7483**, le **16/12/2013** à **17:43**

Bonjour, ma soeur vient de décéder. Elle laissé une fille. Notre père est décédé aussi (avant ma soeur). Nous devrions hériter de notre grand père qui a encore un fils. Le problème est qu'avant son décès, mon beau frère a incité ma soeur a aller faire une donation au dernier vivant ; je précise que ma soeur etait naive et influençable. Mon "beau frère " est une ordure, c 'est un profiteur , d'ailleurs le jour du décès il a vite contacté le notaire... Je veux donc savoir si moi ou mon oncle pouvont bloquer la succession pour que ce rat ne touche rien. Il dit avoir droit à 60% de l héritage...et surtout, comment faire pour bloquer la succession? j ai entendu dire qu il ne fallait rien signer? Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés